

II.

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE,**

POUR L'EXERCICE 1869.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1869, s'élève en charges permanentes et en charges temporaires, à la somme de . . . fr.	48,702,759 59
Le même Budget pour l'exercice 1868, montait à . . . . .	45,312,919 18
Différence en plus pour 1869. . . . . fr.	<u>3,389,840 21</u>

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## SERVICE DE LA DETTE.

Ce service nécessite des crédits à concurrence de . . . fr.	40,066,373 15
Les crédits qui y avaient été affectés l'année précédente ne s'élevant qu'à . . . . .	37,054,474 74
Il en résulte pour l'exercice 1869 une augmentation de . fr.	<u>3,051,898 41</u>

Cette augmentation provient des nouvelles allocations afférentes à l'emprunt autorisé par la loi du 10 juin 1867, et d'une modification apportée au crédit relatif au *minimum* d'intérêt garanti par l'État.

La somme nécessaire au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital nominal de 58,540,000 francs en dette à 4 1/2 p. 0/0, qui a été créé pour l'emprunt au capital effectif de 60,000,000 de francs, dont il vient d'être parlé, a été comprise dans le crédit qui fait l'objet de l'article 4 du projet de Budget, pour une somme de . . . . . fr. 2,927,000 »

Et la somme destinée aux frais relatifs à cette nouvelle dette figure à l'article 5, pour . . . . . 5,000 »

D'autre part, les allocations présumées nécessaires en 1867 et en 1868, pour le paiement du *minimum* d'intérêt, accordé à la Compagnie du chemin de fer du Luxembourg (ligne de l'Ourthe) et de Spa au Grand-Duché, étant dès aujourd'hui reconnues insuffisantes, le crédit doit être augmenté au Budget de 1869 de. . . . . 100,000 »

ENSEMBLE. . . . . fr.	3,052,000 »
dont il faut déduire la diminution opérée sur l'article 13 relatif aux rentes viagères . . . . .	101 59

TOTAL ÉGAL. . . . . fr.	<u>3,051,898 41</u>
-------------------------	---------------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau qui suit indique, par catégories de dettes, les sommes employées à l'amortissement partiel de la dette nationale, pendant l'année 1866-1867, ainsi que le capital nominal racheté au moyen de ces fonds.

CATÉGORIES DE DETTES.	FONDS D'AMORTISSEMENT.			CAPITAUX nominaux amortis au moyen du fonds d'amortissement.	Observations.
	DOTATION annuelle.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.		
3 p. % . . . . .	584,748 »	1,152,129 »	1,736,877 »	2,019,627 55	Août 1866 et février 1867.
4 p. % . . . . .	500,000 »	804,480 »	1,104,480 »	1,145,104 58	Janvier et juillet 1867.
4 1/2 p. %, 1 <sup>re</sup> série . . . . .	954,428 52	1,651,574 24	2,606,002 56	2,575,504 26	Novembre 1866 et mai 1867.
— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	425,280 »	707,585 62 1/2	1,150,865 62 1/2	1,119,511 02	Id.
— 5 <sup>e</sup> — . . . . .	788,076 50	645,835 75	1,455,952 25	1,421,164 01	Id.
— 4 <sup>e</sup> — . . . . .	546,910 »	129,856 50	476,766 50	472,650 08	Id.
— 5 <sup>e</sup> — . . . . .	296,625 »	10,170 »	506,795 »	504,051 92	Id.
Fr.	3,694,067 82	5,101,651 11 1/2	8,795,718 95 1/2	9,055,215 22	

Par suite de l'accroissement des intérêts afférents aux capitaux déjà amortis, qui sont successivement ajoutés aux dotations annuelles, et en tenant compte de ce que, pour la dette à 4 1/2 p. %, 5<sup>e</sup> série, l'amortissement comprend deux semestres, tandis qu'il n'en comprenait qu'un seul dans la dernière publication, il a été racheté de plus que l'année précédente, un capital nominal de fr. 427,905 64 c.

## CHAPITRE II.

## RÉMUNÉRATIONS.

En rapprochant les crédits que renferme ce chapitre de ceux qui ont été alloués en 1868, on constate à l'article 15 relatif aux pensions une augmentation pour 1869 de . . . . . fr. 207,000 »	
et à l'article 17 concernant les traitements d'attente une diminution de . . . . . 1,058 20	
Soit en plus pour 1869 . . . . . fr. 205,941 80	

L'augmentation porte sur les crédits destinés au paiement des pensions des Départements de la Justice, de l'Intérieur, des Travaux publics et des Finances, ainsi que sur le montant des pensions ecclésiastiques.

On a fait connaître, l'année dernière, les causes auxquelles il faut attribuer les augmentations de l'espèce. En se référant aux motifs allégués, on croit devoir indiquer, comme étant encore de nature à exercer une notable influence sur le chiffre des pensions à allouer, l'exécution de la loi du 25 juillet 1867, relative à la mise à la retraite des magistrats et l'application en ce qui concerne les pensions

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

des membres du clergé, des dispositions des articles 20, 21 et 22 de la loi du 21 juillet 1844, dont les effets se font sentir chaque jour davantage.

## CHAPITRE III.

## FONDS DE DÉPÔT.

Ce chapitre présente, sur celui du Budget de l'exercice 1868, une augmentation de 152,000 francs, nécessitée par le développement que ne cessent de prendre les divers services de dépôts, notamment ceux des cautionnements de comptables et des consignations.

Pour justifier l'augmentation dont il s'agit, il suffit de rappeler que le solde des versements faits à titre de cautionnement, s'est élevé successivement, savoir :

Au 31 décembre 1864, à . . . . . fr.	14,071,649 37
— 1865, à . . . . .	14,770,522 74
— 1866, à . . . . .	15,081,568 65
Pour atteindre à la fin de 1867 . . . . fr.	15,436,746 61

Les intérêts à servir du chef de ces dépôts devant s'accroître dans les mêmes proportions, il est indispensable, pour faire face aux nouveaux besoins qui ne manqueront pas de se produire, d'augmenter le crédit de l'article 18 d'une somme de 100,000 francs.

En ce qui concerne les cautionnements des entrepreneurs et les consignations de toute nature, si l'on tient compte, indépendamment de l'accroissement plus que probable des dépôts, de la circonstance que l'intérêt de certaines catégories de consignations est susceptible d'être augmenté à partir de 1869, en vertu de la loi du 28 décembre 1867, il n'y a rien d'exagéré à prévoir pour les dépenses de cet exercice, un chiffre de 300,000 francs au lieu de 238,000 francs.

Il est à remarquer, du reste, qu'un produit supérieur aux dépenses dont il s'agit, est inscrit au Budget des Voies et Moyens.

---

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de l'exercice 1869 comparé à celui de 1868.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1869.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1869,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette . . . . .	37,053,277 66	1,197 08	37,054,474 74	40,065,277 66	1,095 49	40,066,373 15	3,052,000 »	»	»	101 59	5,051,898 41	»
II.	Rémunérations . . . . .	6,879,000 »	598,444 44	7,477,444 44	7,094,000 »	589,386 24	7,683,386 24	215,000 »	»	»	9,058 20	205,941 80	»
III.	Fonds de dépôt . . . . .	801,000 »	»	801,000 »	953,000 »	»	953,000 »	152,000 »	»	»	»	152,000 »	»
	<b>TOTAUX . . . fr.</b>	<b>44,713,277 66</b>	<b>599,641 52</b>	<b>45,312,919 18</b>	<b>48,112,277 66</b>	<b>590,481 73</b>	<b>48,702,759 39</b>	<b>3,599,000 »</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>9,159 79</b>	<b>3,589,840 21</b>	<b>»</b>
								<b>EN PLUS : 3,599,000 »</b>			<b>EN MOINS : 9,159 79</b>		
													<b>AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget . . . . . fr. 3,589,840 21</b>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de *quarante-huit millions sept cent deux mille sept cent cinquante-neuf francs trente-neuf centimes* (fr. 48,702,759 59 c<sup>s</sup>), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			
		CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	<b>CHAPITRE PREMIER</b> <i>Service de la dette.</i>				
		<b>SOMMES AFFECTÉES au service</b>	<b>Total</b>		
		des intérêts	de l'amortissement		
			par dette.		
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand- livre de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art 65 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78
2	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (sem au 1 <sup>er</sup> févr et au 1 <sup>er</sup> août 1869)	1,751,244 "	"	2,538,992 "	2,538,992 "
	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes sem.)	"	584,748 "	"	"
3	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	1,200,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "
	Dotations de l'amortissement de cet em- prunt, à 1 p. % du capital	"	500,000 "	"	"
	Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1 <sup>re</sup> série), mon- tant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> no- vembre 1869)	4,294,027 44	"	5,249,535 76	
	Dotations de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes sem.)	"	954,428 52	"	
	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. % (2 <sup>me</sup> série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869).	5,809,520 "	"	4,252,800 "	
	Dotations de l'amortissement de cet em- prunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes sem.)	"	425,280 "	"	
	Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs (3 <sup>me</sup> série), mon- tant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869).	7,092,688 50	"	7,880,765 "	
	Dotations de l'amortissement de cette dette, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes sem.)	"	788,076 50	"	
4	Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 sep- tembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 <sup>me</sup> série) (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869)	5,122,190 "	"	5,469,100 "	26,725,270 76
	Dotations d'amortissement, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres)	"	546,910 "	"	
	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. % (5 <sup>me</sup> série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869)	2,669,625 "	"	2,966,250 "	
	Dotations de l'amortissement de cet em- prunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes sem.)	"	296,625 "	"	
	Intérêts de l'emprunt de 58,549,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. % (6 <sup>me</sup> série), autorisé par la loi du 10 juin 1867 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869).	2,654,500 "	"	2,927,000 "	
	Dotations de l'amortissement de cet em- prunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes sem.)	"	292,700 "	"	
	<b>TOTAUX</b>	<b>52,080,155 72</b>	<b>5,986,767 82</b>	<b>56,066,905 54</b>	
		<b>A RAPPORTER.</b>		<b>56,066,905 54</b>	

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	36,060,903	54	"
5	Frais relatifs à la dette, à 2½ p % . . . . . fr. 1,000 "			
	— — à 3 p % . . . . . 27,000 "	80,000	"	"
	— — à 4 p % . . . . . 1,500 "			
	— aux dettes à 4½ p. % . . . . . 50,500 "			
6	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .	500,000	"	"
7	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	846,560	"	"
8	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .	105,820	10	"
9	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	21,164	02	"
10	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège (loi du 8 juillet 1858) . . . . .	672,550	"	"
11	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes (Ce crédit n'est point limitatif, les intérêts qu'il est destiné à servir pourraient s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.) . . . . .	1,965,000	"	"
12	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions . . . . .	7,500	"	"
13	Rentes viagères . . . . .	"	579	62
14	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c' . . . . .	"	515	87
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires	Extraordinaires	
15	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercees . . . . .		1,000	"
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850. . . . .		25,000	"
	— civiles . . . . .		55,000	"
	— militaires . . . . .	5,480,000	"	"
	— de l'ordre de Léopold. . . . .	54,000	"	"
	Marine — Pensions militaires . . . . .	25,000	"	"
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	"	5,000	"
	Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	"	4,000	"
	<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>			
	Affaires Etrangères . . . . .	112,000	"	"
	Justice . . . . .	650,000	"	"
	Intérieur. . . . .	510,000	"	"
	Travaux publics . . . . .	570,000	"	"
	Guerre . . . . .	50,000	"	"
	Finances . . . . .	1,765,000	"	"
	Cour des comptes. . . . .	15,000	"	"
	Pensions ecclésiastiques . . . . .	270,000	"	"
	Arrérés de pensions de toute nature. . . . .	6,000	"	"
		7,094,000	86,000	"
	A REPORTER. . . . . fr.	47,159,277	66	87,095 40
				40,066,373 15

## POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report . . . . . fr.	47,159,277 66	87,095 49	40,066,575 15
10	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances) . . . . .	"	500,000 "	7,683,586 24
	<b>CHARGES</b>			
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
17	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ). — ou pensions supplémen- taires ( <i>toelagen</i> ) . . . . .	"	1,269 84	
	Secours annuels ( <i>jaarlyksche on- derstanden</i> ) . . . . .	"	1,708 94	
		"	517 46	
		"	3,586 24	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<i>Fonds de dépôt.</i>				
18	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les <i>receveurs communaux</i> et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . .	650,000 "		
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . . . .	5,000 "		
10	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	500,000 "		955,000 .
	<b>TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.</b> . . . . fr.	48,112,277 66	590,481 75	48,702,759 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.



**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

pour l'exercice 1869.

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
<i>Service de la dette.</i>					
1	°	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	5,502,640 78	°	5,502,640 78
2	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1869) . . . . .	1,754,244 »	°	2,538,992 °
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) . . . . . a)	°	584,748 °	
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856. . . . .	1,200,000 »	°	1,500,000 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital. b)	°	300,000 °	
1°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1 <sup>re</sup> série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869). . . . .	4,294,927 44	°	5,249,555 76
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) . . . . . c)	°	954,428 52	
2°	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. % (2 <sup>me</sup> série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869) . . . . .	5,869,520 »	°	4,352,800 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . . d)	°	423,280 °	
3°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs (5 <sup>me</sup> série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (sem. au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novem. 1869). . . . .	7,092,638 50	°	7,880,765 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . . e)	°	788,076 50	
4°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 43,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 <sup>me</sup> série) (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869). . . . .	5,122,190 »	°	3,469,100 °
	b.	Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). f)	°	546,910 °	
5°	a.	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 <sup>me</sup> série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869) . . . . .	2,669,625 »	°	2,966,250 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . . g)	°	296,625 °	
6°	a.	Intérêts de l'emprunt de 58,540,000 francs, à 4½ p. % (6 <sup>me</sup> série), autorisé par la loi du 10 juin 1867 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1869) . . . . .	2,651,500 »	°	2,927,000 °
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . .	°	292,700 °	
<b>TOTAUX.</b> . . . .			<b>52,080,135 72</b>	<b>3,986,767 82</b>	<b>56,066,905 54</b>
5	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. % . . . . .			1,000 °
	b.	Id. id. 3 — . . . . .			27,000 °
	c.	Id. id. 4 — . . . . .			1,500 °
	d.	Id. aux dettes à 4½ — . . . . .			50,500 °
6	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .			
7	°	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .			
A REPORTER. . . . . fr.					

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,502,640 78	»	5,502,640 78	5,502,640 78	»	»	
2,558,992 »	»	2,558,992 »	2,558,992 »	»	»	a) Annexe n° 1.
1,500,000 »	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
						d) Annexe n° 4.
26,725,270 76	»	26,725,270 76	23,798,270 76	2,927,000 »	»	e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
						g) Annexe n° 7.
80,000 »	»	80,000 »	75,000 »	5,000 »	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
846,560 »	»	846,560 »	846,560 »	»	»	
57,295,465 54	»	57,295,465 54	54,561,465 54	2,932,000 »	»	



## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,295,465 54	»	57,295,465 54	54,561,465 54	2,952,000 »	»	
105,820 10	»	105,820 10	105,820 10	»	»	
21,164 02	»	21,164 02	21,164 02	»	»	
672,550 »	»	672,550 »	672,550 »	»	»	
1,965,000 »	»	1,965,000 »	1,865,000 »	100,000 »	»	a) Annexe n° 8.
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
»	579 62	579 62	681 21	»	101 59	
»	515 87	515 87	515 87	»	»	
40,065,277 66	1,095 49	40,066,575 15	37,054,474 74	3,052,000 »	101 59	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,051,898 41		
7,094,000 »	86,000 »	7,180,000 »				b) Annexe n° 9.
		b)	7,475,000 »	207,000 »	»	
»	500,000 »	500,000 »				
»	5,586 24	5,586 24	4,444 44	»	1,058 20	
7,094,000 »	589,586 24	7,683,586 24	7,477,444 44	207,000 »	1,058 20	
AUGMENTATION. . . . fr.				205,941 80		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
18	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . . 650,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 5,000 »
19	c.	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	54	Service de la dette . . . . .
II.	56	Rémunérations . . . . .
III.	58	Fonds de dépôt . . . . .
		TOTALS. . . . . fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1869.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
655,000	"	655,000	565,000	90,000	"	
500,000	"	500,000	258,000	62,000	"	
955,000	"	955,000	801,000	152,000	"	

40,065,277 66	1,095 49	40,066,373 15	37,054,474 74	5,051,898 41	"
7,094,000 "	589,586 24	7,683,586 24	7,477,444 44	205,941 80	"
955,000 "	"	955,000 "	801,000 "	152,000 "	"
48,112,277 66	590,481 73	48,702,759 59	45,512,919 18	5,589,840 21	"
AUGMENTATION. . . . . fr.				5,589,840 21	

(60)

**ANNEXES**  
**AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**  
**POUR L'EXERCICE 1869.**

ANNEXE N<sup>o</sup> 1.

**Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,**  
**ensemble 58,474,800 francs,**

A TROIS POUR CENT.

**FONDS D'AMORTISSEMENT**

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août 1867.

*Semestre au 1<sup>er</sup> février 1867.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . fr.	292,574 »	} 875,946 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 58,904,800 francs . . . . .	585,572 »	

*Semestre au 1<sup>er</sup> août 1867.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . fr.	292,574 »	} 891,251 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 59,925,800 francs . . . . .	598,857 »	
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>		<b>1,767,177 »</b>

*Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1<sup>er</sup> août 1867.*

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . fr.	58,474,800 »	
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> février 1867 et jouissances antérieures . . . . .	59,925,800 »	
<b>RESTANT DU CAPITAL . . . . . fr.</b>		<b>18,551,000 »</b>

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

## ANNEXE N° 2.

## EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1867.

(Service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1867.)*Semestre au 1<sup>er</sup> juillet 1867.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	150,000	»	} 557,920 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 20,596,000 francs . . . . .	407,920	»	

*Semestre au 1<sup>er</sup> janvier 1868.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	150,000	»	} 569,460 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 20,973,000 francs. . . . .	419,460	»	
<b>TOTAL.</b> . . . . . fr.			<b>1,127,380 »</b>

*Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1868.*

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1867 et jouissances antérieures . . . . . 20,973,000 »**RESTANT DU CAPITAL.** . . . . . fr. **9,027,000 »**

## POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 5.

## DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1867.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1867.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. . . . . fr.	477,214 16	}	1,517,567 55
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr.	57,540,149 78 c.		

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1867.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. . . . . fr.	477,214 16	}	1,546,558 78
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr.	58,656,649 78 c.		

TOTAL. . . . . fr.	2,665,906 51
--------------------	--------------

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1867, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.*

Capital primitif de la dette. . . . . fr.	95,442,852 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1867 et jouissances antérieures. . . . .	58,656,649 78
---	---------------

RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr.	56,806,182 22
---------------------------------	---------------

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

## ANNEXE N° 4.

## EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1867.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	211,640 »	} 571,668 12 1/2
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,001,250 francs . . . . .	360,028 12 1/2	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	211,640 »	} 584,386 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 16,566,500 francs . . . . .	372,746 25	
TOTAL . . . . . fr.		<u>1,156,054 57 1/2</u>

*Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1867.*

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr. 84,656,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1867 et jouissances antérieures . . . . . 16,566,500 »

RESTANT DU CAPITAL . . . . . fr. 68,089,500 »

## POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 3.

**DETTE DE 157,615,300 FRANCS,**

A 4 1/2 POUR CENT,

RESULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

**FONDS D'AMORTISSEMENT**pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1867.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette . . . . . fr.	594,038 25	} 724,896 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 14,704,800 francs . . . . .	550,838 »	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette . . . . . fr.	594,038 25	} 741,024 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 13,421,600 francs . . . . .	546,986 »	
TOTAL . . . . . fr.	1,463,920 50	

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1867, de la dette à 4 1/2 p. %  
résultant de la conversion de 1855.*

Capital primitif de la dette . . . . . fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1867 et jouissances antérieures . . . . . 45,421,600 »

RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr. 142,195,700 »

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

## ANNEXE N° 6.

Dettes de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt  
de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1867.

*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	}	241,011 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,002,500 francs . . .	67,556 25		

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	}	246,377 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,241,000 francs . . .	72,922 50		

TOTAL. . . . . fr.	<u>487,388 75</u>
--------------------	-------------------

*Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1867.*

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. . . . . fr.	69,382,000 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1867 et jouissances antérieures . . . . .	<u>5,241,000 »</u>
--	--------------------

RESTANT DES CAPITAUX. . . . . fr.	<u>66,141,000 »</u>
-----------------------------------	---------------------

## POUR L'EXERCICE 1869.

ANNEXE N° 7.

## EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1867*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	148,512 50	} 155,085 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 501,000 francs . . . . .	6,772 50	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1867.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	148,512 50	} 158,543 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 454,700 francs . . . . .	10,230 75	
TOTAL . . . . . fr.		<u>515,628 25</u>

*Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1867.*

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr. 59,325,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1867 et jouissances antérieures . . . . . 454,700 »RESTANT DU CAPITAL . . . . . fr. 58,870,300 »

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

## ANNEXE N° 8.

État présentant les sommes payées, à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1861 à 1866.

		ANNÉES					
		1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale . . .	213,461 25	205,551 76	177,405 45	156,000 70	184,537 05	( <sup>1</sup> ) »
	l'Entre-Sambre-et-Meuse.	161,406 54	161,435 37	163,494 63	166,646 16	164,962 56	161,546 77
	Manage à Wavre . . .	197,947 85	187,075 75	185,535 64	171,744 48	156,866 41	160,462 57
	Charleroy à Louvain . . .	( <sup>2</sup> ) »	»	»	»	»	»
	Lierre à Turnhout. . .	155,592 71	157,582 95	169,151 80	144,925 54	117,518 54	168,707 37
	Lichtervelde à Furnes. . .	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	199,517 75	200,000 »
	Tongres à Bilsen . . .	»	»	10,600 »	75,000 »	75,000 »	( <sup>1</sup> ) 36,500 »
	— à Ans . . .	»	»	»	20,821 92	40,000 »	( <sup>1</sup> ) 20,000 »
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe ( <sup>3</sup> ) . . .	»	»	»	»	72,811 17	347,259 95
	Canal de Bossuyt à Courtrai . . .	145,485 58	144,656 02	155,661 45	164,811 56	156,465 25	200,000 »
<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>1,051,691 71</b>	<b>1,054,059 85</b>	<b>1,057,664 95</b>	<b>1,077,947 96</b>	<b>1,165,979 11</b>	<b>1,294,276 46</b>	

(<sup>1</sup>) Le retard dans le paiement du minimum d'intérêt à la Compagnie de la Flandre occidentale et du 2<sup>me</sup> semestre dû à la Société Liégeois-Limbourgeois, pour les chemins de fer de Tongres à Bilsen et de Tongres à Ans, provient de la difficulté et de l'étendue du travail à faire pour la formation et le contrôle des comptes, par suite de la fusion de ces lignes : l'une, avec le réseau des chemins de fer exploité par la Société dite d'Exploitation, et l'autre, avec le réseau des chemins de fer de l'État néerlandais.

(<sup>2</sup>) Le produit de l'exploitation dépassant 7 p. <sup>o</sup>/<sub>o</sub> du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti pour ce chemin de fer, la Société concessionnaire est tenue de rembourser au trésor, et rembourse effectivement les sommes qui lui ont été payées à titre de garantie pour les années précédentes.

(<sup>3</sup>) Par convention du 27 juin 1862, approuvée par arrêté royal du 6 mars 1865, la Société du chemin de fer du Luxembourg a fait abandon, au profit du chemin de fer de Liège à la ligne du Luxembourg, vers Marche, en passant par la vallée de l'Ourthe, et de celui de Spa vers le Grand-Duché, de la garantie d'intérêt qui lui avait été accordée pour la ligne de Namur à Arlon par la convention du 15 janvier 1852, approuvée par arrêté royal du 29 du même mois.

## DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1868.		Crédits demandés pour 1869.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées . . . . .	"	2,000	"	1,000	"	1,000
B. — civiles et autres accordées avant 1850 . . . . .	"	25,000	"	25,000	"	2,000
C. — civiques . . . . .	"	60,000	"	55,000	"	5,000
D. — militaires . . . . .	5,489,000	"	5,489,000	"	"	"
E. — de l'ordre de Léopold . . . . .	54,000	"	54,000	"	"	"
F. — de la marine. (Militaires). . . . .	25,000	"	25,000	"	"	"
G. — de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	"	5,000	"	5,000	"	"
H. Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	"	4,000	"	4,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
J. Affaires Étrangères. { Marine . . . . .	28,000	"	112,000	"	"	"
{ Affaires Étrangères . . . . .	84,000	"				
K. Justice . . . . .	603,000	"	650,000	"	45,000	"
L. Intérieur . . . . .	560,000	"	510,000	"	10,000	"
M. Travaux publics . . . . .	510,000	"	570,000	"	60,000	"
N. Guerre . . . . .	50,000	"	50,000	"	"	"
O. Finances . . . . .	1,715,000	"	1,765,000	"	50,000	"
P. Cour des comptes . . . . .	15,000	"	15,000	"	"	"
Q. Pensions ecclésiastiques . . . . .	220,000	"	270,000	"	50,000	"
R. Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. . . . . fr.	6,879,000	94,000	7,094,000	86,000	215,000	8,000
	6,973,000		7,180,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 207,000	

POUR L'EXERCICE 1869.

( 69 )

[ N° 102. ]

